



INTERNATIONAL TRIBUNAL FOR THE LAW OF THE SEA  
TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER

# **Communiqué de presse**

**DIFFÉREND RELATIF À LA DÉLIMITATION DE LA FRONTIÈRE MARITIME  
ENTRE MAURICE ET LES MALDIVES DANS L'OCÉAN INDIEN**

**DÉCLARATION SOLENNELLE DES JUGES *AD HOC*  
LE 12 OCTOBRE 2020, À 14 H 30**

Le Tribunal tiendra une audience publique le lundi 12 octobre 2020, à 14 h 30, au cours de laquelle les juges *ad hoc* choisis par Maurice et les Maldives prononceront la déclaration solennelle prévue à l'article 9 du Règlement du Tribunal. Maurice a désigné M. Nicolaas Schrijver (Pays-Bas) juge *ad hoc* et les Maldives M. Bernard H. Oxman (États-Unis d'Amérique). M. Schrijver prononcera sa déclaration solennelle en salle d'audience et M. Oxman par liaison vidéo.

Les audiences sur les exceptions préliminaires soulevées par la République des Maldives à la compétence de la Chambre spéciale et à la recevabilité des demandes formées par la République de Maurice se tiendront sous forme hybride, avec sept juges présents en salle d'audience et deux participant par liaison vidéo. Maurice et les Maldives seront représentées par des délégations, dont certains membres seront présents en salle d'audience et d'autres participeront par liaison vidéo.

Le calendrier des audiences peut être consulté sur le site Web du Tribunal, à l'adresse suivante : [www.itlos.org/fr/affaires/programme-des-audiences/](http://www.itlos.org/fr/affaires/programme-des-audiences/).

La salle d'audience sera fermée au public, mais les audiences seront retransmises [en direct](#). Un enregistrement des retransmissions pourra être consulté à la section [Archives des webdiffusions](#) après la clôture de l'audience.

N.B. : Les communiqués de presse du Tribunal ne sont pas des documents officiels.  
Ils ne sont diffusés qu'à titre d'information.

Les communiqués de presse du Tribunal, documents et autres informations peuvent être obtenus sur le site Web du Tribunal (<http://www.itlos.org> ou <http://www.tidm.org>) et auprès du Greffe du Tribunal. S'adresser à Mme Julia Ritter ou à M. Robert Steenkamp : Am Internationalen Seegerichtshof 1, 22609 Hambourg (Allemagne). Téléphone : (49) (40) 35607-227, télécopie : (49) (40) 35607-245, adresse électronique : [press@itlos.org](mailto:press@itlos.org).